



PRÉFET DES LANDES

Direction Départementale des
Territoires et de la Mer

Service Aménagement et Habitat

Unité avis ADS de l'État

Affaire suivie par : Françoise MORA
Tél : 05 58 51 30 66
Mél : francoise.mora@landes.gouv.fr

Mont de Marsan, le **4 SEP. 2017**

La responsable de l'Unité Avis de l'État

à

Secrétariat Général
BARJ

Objet : 1 permis de construire pour la création d'une centrale au sol de production d'énergie photovoltaïque, sur la commune de SOUPROSSE.

Veillez trouver ci-joint le projet cité en objet, pour mise à l'enquête publique au titre de l'article R123-1-2° du code de l'environnement, rubrique 30 de l'annexe à l'article R122-2 du même code.

Cette EP est à prévoir (si possible) conjointement à celle du défrichement relatif au même projet, du 2 novembre au 2 décembre 2017.

PC 040 309 17 T0002 au nom de ARKOLIA INVEST 28, représenté par M. Laurent BONHOMME.

Opérateur : ARKOLIA Énergies, 16, rue du Verger – ZA du Bosc – 34130 MUDAISON
Chargée du dossier : M. Mickaël SCUDELLER.

Le dossier papier comprend, en doubles exemplaires :

- étude d'impact
- dossier de permis de construire.

L'avis de l'autorité environnementale vous sera transmis vers le 15 octobre.

La version dématérialisée des documents est à consulter dans le dossier SOUPROSSE_1PC sur T/DDTM40/M_Dossiers/EnqPublic_PartPublic/SAH/

La responsable de l'UAE

Françoise MORA

Copie à : Centre instructeur de DAX, Valérie AUDITEAU